

Nyon le 29 mai 2023

Interpellation : Pour un récépissé lors des contrôles de police

La Commission Fédérale contre le racisme (CFR)¹, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance² (ECRI) et le groupe de travail de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine pointent le doigt sur le même problème : le profilage raciale lors des contrôles de police en Suisse.

Le profilage racial, ethnique ou « contrôle au faciès » consiste pour un-e agent-e de police ou garde-frontière à contrôler un individu en se fondant sur des critères tels que la couleur de peau ou l'appartenance ethnique supposée, sans disposer de motifs objectifs comme le comportement de l'individu ou des résultats d'enquêtes concrets. Cette pratique est discriminatoire et illégale³. Elle enfreint l'interdiction de discriminer inscrite dans la Constitution vaudoise, dans la Constitution fédéral et dans la Convention européenne des droits de l'Homme.

En octobre 2022, le groupe de travail de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine présentait son rapport devant le conseil des droits de l'Homme⁴.

Les membres du groupe se sont dit « profondément préoccupés par le traitement des personnes d'ascendance africaine par les forces de l'ordre et le système judiciaire en Suisse ». Sur invitation des autorités Suisse, le groupe de travail est allé à la rencontre des hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et cantonaux, des parlementaires, des autorités locales, des procureurs, des responsables d'intégration et bien évidemment des responsables de police. Ressort de ce rapport que les personnes d'ascendance africaine sont victimes d'une importante discrimination raciale structurelle et d'un racisme anti-noirs. Les auteurs avancent en effet qu'en Suisse, le racisme anti-noirs est encore minimisé ou attribué à la susceptibilité de ses victimes. Le groupe de travail se dit gravement préoccupé par le recours excessif à la force et l'impunité dont jouit la police. Selon les experts, les opérations policières incluent des arrestations brutales, le profilage racial, des traitements dégradants et le renforcement des stéréotypes raciaux négatifs dans les espaces publics.

Frederic Maillard, consultant et interlocuteur auprès des corps de police Suisse depuis plus de 10 ans, a lui aussi accompagné et analysé les pratiques de plus de 5'000 policier-ère-s. Son constat corrobore les conclusions de l'ONU et de la CFR : selon ses estimations, une interpellation sur cinq « dérape » et ce chiffre est représentatif du sentiment de discrimination provenant des agent-e-s de police⁵.

Pour beaucoup le profilage racial concerne les personnes migrantes et les dealers de drogue. Mais le profilage racial est un domaine de préoccupation pour la société tout entière. Nous parlons ici de personnes de toutes nationalités, souvent Suisse, prises pour cible en raison de leur couleur de peau ou de leur apparence.

Les contrôles « aux délits de faciès » sont très néfastes pour les victimes et suscitent un fort sentiment d'humiliation, d'exclusion de la société, de la méfiance et une perte de confiance en la police.

Les différents rapports montrent que les contrôles au délit de faciès provoquent également une perte de motivation au sein des corporations de police, parmi les agent-e-s réprouvant de telles pratiques. Par ailleurs, des membres des corps de police dénoncent ces dérapages qu'ils estiment en hausse et

¹ https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/differents_domaines/f163.html

² <https://rm.coe.int/conclusions-de-l-ecri-sur-la-mise-en-oeuvre-des-recommandations-faisan/1680a80837>

³ <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/racisme/dossier/racisme-en-suisse/>

⁴ <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/news/2022/10/74918/suisse-des-experts-de-lonu-denoncent-un-profilage-racial-de-la-part>

⁵ <https://blogs.letemps.ch/frederic-maillard/2016/04/15/le-profilage-policier/>

demandent que des mesures soient prises, car ils y voient une dégradation de leur pratique professionnelle.

Le profilage racial a également un fort impact sur la population. En effet, les études⁶ montrent le lien de causalité clair entre une pratique policière perçue comme injuste et la perte de confiance envers les forces de l'ordre. Dès lors les relations avec la population – touchée ou non - se durcissent. Le profilage racial dans l'espace public renforce le racisme social, en exposant publiquement une suspicion envers certaines populations. Les contrôles fréquents d'hommes racisés qui pour l'immense majorité ne font pas l'objet d'une accusation pénale ou d'une suspicion individuelle renforcent les stéréotypes raciaux négatifs dans l'espace public.

Par ailleurs, les contrôles au faciès sont inefficaces, contrairement aux contrôles fondés sur des indications objectives. Diverses études démontrent que le fait de fonder les contrôles sur des indications objectives fait nettement baisser le nombre de contrôles et augmente le nombre de contrôles positifs.⁷

Il existe pourtant une solution simple pour lutter contre les contrôles au délit de faciès : la remise de récépissés aux personnes contrôlées par la police. Ce récépissé est simple et concret. Il se présente sous la forme d'un formulaire papier ou électronique dans lequel est consigné la durée du contrôle, son motif ainsi que le sexe, l'âge, la nationalité et non l'origine ethnique du citoyen.ne contrôlé.e. Une explication notifiée et concertée qui fait du bien aux différentes parties et clarifie d'éventuels malentendus⁸. Un point extrêmement important est que les reçus gardés par la police soient anonymes mais ceux donnés aux citoyen-nes contiennent leur nom. Ainsi, les deux reçus sont liés par un numéro de dossier mais aucun « méga » fichier de recensement des personnes contrôlées ne peut être créé. Le reçu doit aussi contenir des informations sur les droits judiciaires de la personne contrôlée. Par ailleurs, de tels reçus permettent de faire des statistiques a posteriori et d'établir également si un.e agent.e vise de manière disproportionnée les étranger-ère.s par exemple.

Au vu de ce qui précède, par la présente interpellation, la sous-signé.e.s ont l'honneur de poser la question suivante à la Municipalité:

Quelle est son appréciation quant à la mise en place d'un système de récépissés, délivrés par les agent.e.s de police, de manière systématique, aux personnes contrôlées et/ou interpellées dans notre ville.

Aurélie Hegetschweiler – PS

⁶ Entre autre : Enquête INED 2010, Centre d'écoute contre le racisme de Genève 2019

⁷ <https://skmr.ch/fr/publications-documentations/studien-gutachten/studie-zu-personenkontrollen-im-auftrag-des-sicherheitsdepartements-der-stadt-z%C3%BCrich>

⁸ https://www.liberation.fr/planete/2017/04/05/a-fuenlabrada-la-fin-de-la-police-macho-catho-et-blanche_1560799/